

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor inestimable de Saint-Joseph](#)[°Collection 1646 - Trésor inestimable de Saint-Joseph - Jean Piot](#)[°Item 1646 - Jean Piot - Trésor inestimable de Saint-Joseph - BNC Rome](#)[Fichier 1646 - Jean Piot - Trésor inestimable de Saint-Joseph - BNC Rome](#)

## 1646 - Jean Piot - Trésor inestimable de Saint-Joseph - BNC Rome

Auteurs : Antoine de la mère de Dieu

486. De quelques excell. Prad.  
ditout mille fois. *Ego te absolvo.*  
Dieu dira toujours. *Et ego non te*  
*absolvo.* point de miséricorde pour  
toy, point d'abolition. Pour-  
quoy ? parce qu'il a, enuie de re-  
tourner à son péché. Si vn iuge  
voyoit vn criminel condamné à  
la mort par les demerites, lequel  
voudroit, neantmoins retourner  
à ses crimes, luy pardonneroit-il  
ô que nenny. Ah! quand vn hom-  
me, ou vne femme, s'acqué de  
son péché à vn confesseur (qui est  
pour lors son iuge establi de Dieu)  
de n'a pas volonté de le quitter,  
il se trompe grandement, s'il pen-  
se faire vne bonne confession,  
pour en recevoir le pardon, sa  
confession est inuolide, nulle, &  
vn nouveau facinoré, dont il ne  
receura iamais miséricorde, qu'il  
ne fasse vne bonne & entiere con-  
fession, avec toutes les condi-  
tions requises à icelle, & ne re-  
faite en icelle toutes les paiffes  
qui font esté nulles par le default

### Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/BNC di Roma

LangueFrançais

SourceRoma (It), Biblioteca Nazionale Centrale di Roma, 8. 22.G.64

Format (largeur x format)12°

CouvertureAvignon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/BNC di Roma

### Informations sur le fichier

Nom original : Page\_00829.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.19 Mo

Dimensions : 729 x 1250 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 24/07/2017 Dernière modification le 02/08/2024